

Calvins
H. 9802/7



COUP-D'ŒIL

Sur la question de la traite et de l'esclavage des Noirs, considérée dans son rapport avec le Droit naturel.

DES philosophes, amis de l'humanité, en ont, dans ces derniers temps, fait valoir et invoqué tous les droits contre la traite et la servitude des nègres dans nos colonies. La voix, souvent éloquente, de ces écrivains, a été entendue sur l'un et l'autre hémisphère : elle a touché les âmes sensibles, ému les imaginations ardentes, excité l'attention des gens à système, et piqué leur émulation : osons le dire, elle a innocemment donné le signal de l'agitation aux esprits turbulens et inquiets, qui se rallient, par instinct et par goût, à tout ce qui leur promet du mouvement et du bruit. Elle a ouvert un vaste champ de spéculations intéressées et entièrement personnelles à ces âmes



7.

vénales, qui mettent à l'enchere le talent de parler et d'écrire; qui pesent, d'une main mercénaire, le mensonge et la vérité, et qui, tout calcul fait, et toutes combinaisons prévues, ont cru devoir se ranger sur la ligne des propagateurs de cette doctrine. La vanité et la cupidité n'ont pas dû manquer l'occasion propice de faire prospérer leurs vœux secrets, à l'ombre d'une cause et d'une opinion, qui, même dans leurs excès, ont encore quelque chose de respectable.

On ne peut et on ne veut assurément pas, dans cet écrit, refuser son hommage à cette noble idée, ou plutôt à cette vénérable inspiration: on ne peut et on ne veut pas le refuser à ceux qui ont été favorisés de cette révélation ou l'ont adoptée de bonne foi.

On ne veut pas même rechercher s'il convient d'en poursuivre la réalisation; s'il ne seroit pas, non-seulement inutile, mais dangereux d'y prétendre par des efforts qui, sans profiter à la cause des noirs, auroient les conséquences les plus funestes pour nos premiers frères, pour nos compatriotes; si enfin les amis des noirs ne deviendroient pas coupables, lorsque, par des instances indiscrettes et un empressement inconsidéré, ils s'obstineroient

à en accélérer l'accomplissement ; s'ils n'anticiperoient pas de beaucoup trop loin sur la marche des événemens , sur les progrès naturels de la civilisation et des lumieres , que l'on ne précipite , que l'on ne force , que l'on ne devance pas impunément.

Il me semble que l'on a répondu à ces diverses questions qui s'élevent , sur la mission des amis des noirs , de façon à déconcerter leur zele , dont l'imprudance a dû leur être démontrée à eux-mêmes.

Ce n'est point se contredire que de révéler une opinion en elle-même et dans son état d'abstraction , et cependant d'en repousser l'application et l'emploi. Le génie et la vertu ont leurs fictions ; et l'on sent qu'une fiction sublime de morale n'a pu se former que dans l'enthousiasme d'une suprême vertu. C'en est assez pour appeller l'admiration. Ce n'est point assez , ou c'est beaucoup trop , pour ériger en loi la pensée qui avoit étonné : il faut en outre un à-propos et une maturité de circonstances qui permettent d'en introduire , parmi les hommes , l'usage et l'exercice.

Il n'est cependant pas inutile , à beaucoup près , de montrer la perfection idéale : c'est en entretenir en nous le sentiment et la passion.

Si l'on parvient rarement à ces hauteurs si peu accessibles, où s'éleve, se perd, s'égare la méditation d'un homme de bien ; si, par la nécessité de la condition humaine, il faut désespérer d'y atteindre, sur-tout avec la foule et la multitude, du moins en y tendant on se familiarise avec des vertus et des vérités plus usuelles et plus utiles, parce qu'elles n'exigent pas une contention habituelle et insoutenable à la longue, et pour le grand nombre ; et l'on doit savoir gré à ceux qui nous essayant à quelque chose de plus pénible, nous rendent plus facile ce qui exige moins de nous, et cependant s'accommode mieux avec les besoins de notre nature et de nos constitutions sociales.

Jusques-là nous n'avons donc qu'à applaudir à la généreuse pensée des amis des noirs ; mais qu'au-delà, ils se défient d'eux-mêmes et de cette prédilection que l'on avoue si peu, et qui si souvent agit pour les progrès de l'opinion à laquelle on s'est dévoué, et dont on attend les progrès de sa réputation personnelle ; qu'ils se défient de ces intrigans avides et dissimulés, de ces sycophantes politiques qui les entourent et n'ont que le mérite de s'unir à leur système ; de ces convulsionnaires de mauvaise foi, qui ne veulent que trafiquer de leurs contorsions.

Qu'ils prennent garde, les amis des noirs ! tout les avertit ! Jusques-là, ils ont été d'estimables philanthropes ; un pas de plus, et ils cesseroient d'être de bons citoyens.

On a mis dans le plus grand jour tous les inconvéniens qui résulteroient de la suppression de la traite et de la servitude. Les amis des noirs les ont foiblement contestés ; et l'on paroît convenir, soit expressément, soit tacitement, dans l'un et l'autre parti, de la perte que feroient nos villes de commerce, et avec elles la France entière. L'adresse de la ville de Bordeaux n'a laissé aucun doute à ceux qu'aucun intérêt ne porte à paroître douter encore. Les faits pesent sur les amis des noirs, et ils répondent froidement que la traite et la servitude sont une violation des droits de l'homme.

Qu'il soit permis d'approcher de cette difficulté, et de rechercher si en effet les droits de l'homme demandent rigoureusement la suppression de la traite et de l'esclavage des nègres.

Les sociétés particulières, sous le nom de nations, entre lesquelles s'est partagée l'immense famille du genre-humain, ne se sont formées, & dans leur formation ne se sont isolées les unes des autres que par l'impossibilité physique & morale d'un gouvernement unique,

pour toute l'espece humaine. Comment en effet communiquer avec assez de facilité, de promptitude, de précision, soit pour obtenir la volonté générale qui fait les lois, soit pour distribuer l'action de la force qui doit les maintenir? Comment rapprocher les espaces, comment concilier des mœurs si diverses & si disparates? Il seroit ridicule d'insister sur les motifs d'une séparation que la nature a tracée par des chaînes de montagnes, par des abymes, par des fleuves, par des mers, par le contraste des climats, des tempéramens que les climats modifient & des caracteres qui obéissent plus ou moins à la condition des tempéramens, par les distances enfin qui rendent seules cette unité impossible & chimérique, la supposition d'un seul gouvernement. La nature elle-même, (car la nature n'est que l'ensemble des nécessités, dont elle nous entoure, & par lesquelles elle détermine nos directions), la nature nous a donc séparés pour opérer, comme nations, ce que nous étions insuffisans à produire, comme totalité du genre humain. Le gouvernement particulier de chacune de ces divisions a donc eu à faire pour tous ceux dont chaque nation est composée, ce qu'un gouvernement universel eût du faire pour tous les hommes, et le gouvernement universel ne pouvant et ne devant avoir pour objet que de

maintenir les droits de l'homme par toute la terre habitée, le gouvernement particulier a dû se proposer le maintien de ces mêmes droits pour la portion d'hommes qui est renfermée dans les limites de son territoire.

De ces faits et de ces inductions fort simples, que faut-il conclure? que le premier devoir, la première loi d'une nation est d'établir dans son sein l'empire des droits de l'homme, de ne souffrir jamais qu'ils soient violés ni par les loix, ni par les administrateurs, dans la personne du plus humble de ses membres. Que toute la force, toute la prévoyance, toute la sagesse, toutes les précautions de chaque société doivent se réunir pour atteindre ce but, qui est le but social et pour s'y attacher invariablement. Voilà l'objet du gouvernement rempli. Qu'en résulte-il encore? que chaque citoyen comme partie intégrante de la nation obligé à respecter d'une manière plus particulière les droits de tous et de chacun de ses compatriotes, est moins tenu de s'occuper de ce qui intéresse au même titre les étrangers à sa patrie : la nation et ceux qu'elle comprend dans son enceinte et dans son régime sont d'autant plus dispensés de porter leurs vœux et leurs soins ailleurs.

qu'ils sont plus tenus de les concentrer sur la portion de l'humanité, sur l'association dont ils font partie. Il ne faut pas se le dissimuler : le patriotisme n'a pu naître qu'en s'emparant d'une partie des affections qui nous attachoient à tout le genre humain. On n'a pu se dévouer plus intimement à quelques-uns sans se soustraire d'autant à l'universalité. Faut-il donc demander à l'homme en société les mêmes devoirs, qu'à l'homme qui n'a que les rapports de l'homme comme homme, avec toute son espèce. En me résumant, je vois que la nature a forcé les divisions des sociétés : je vois que ces sociétés ne peuvent subsister sans le patriotisme : je vois que ce patriotisme ne peut être lui-même réel qu'autant qu'il demande et obtient exclusivement nos sentimens et nos efforts, en faveur de quelques-uns. Qu'il ne seroit pas sans cette préférence exclusive, ce qu'il doit être, que la dignité, le bonheur et la prospérité de nos concitoyens et de notre patrie doivent nous attacher sans distraction et sans partage. Je vois que la nature me mène elle-même de conséquence en conséquence à cette conclusion. Que mon amour exclusif pour mes compatriotes, est né de

mon pacte exclusif avec eux , et que si c'est porter atteinte au droit naturel , ce n'est point dans les effets de ce pacte que le droit naturel auroit été blessé essentiellement , mais dans ce moment même où le pacte social a eu lieu. Il s'en suivroit enfin que l'état social est contre nature ; mais ceux qui sont nés dans cet état social auroient à reprocher à la nature de les y avoir contraints , de les y avoir forcés. Car une fois admis , c'est être conséquent et non pas coupable que d'agir et de sentir de la seule manière qui puisse le rendre durable.

Ou dites donc qu'il faut laisser là les sociétés , ou ne dites plus qu'en mettant au-dessus de tout l'amour de la patrie , on viole les droits de l'homme. Ils luisent pour toutes les nations , c'est à chacune d'elles à les faire respecter dans son enceinte : aucune n'est tenue d'aller les protéger ailleurs aux dépens de son salut et de sa propre conservation.

De tout ce qui vient d'être établi , il résulte qu'une nation qui s'attache à l'observation la plus religieuse des droits de l'homme chez elle , qui en donne à toutes les nations le grand et touchant exemple , n'a rien à se reprocher , lorsque ne provoquant point ailleurs de coutumes contraires , mais usant pour le

bonheur de ses citoyens et la prospérité de l'état de l'effet que produit en d'autres pays l'inobservation des mêmes maximes, elle admet des esclaves qu'elle n'a point faits : lorsque ne tolérant jamais la servitude des siens, elle ne reconnoit la servitude des autres (servitude qui n'existeroit pas moins, quand elle ne la mettroit pas à profit) que pour l'intérêt et le bonheur de ses membres. Et telle est la position respective de la France et de l'Afrique.

D'après cela, que nous propose-t-on ? d'immoler à une vaine et vague contemplation des droits de l'homme, que, comme je crois l'avoir démontré, nous ne sommes tenus d'asseoir et de défendre même par des privations et des sacrifices que chez nousseuls, on propose de lui immoler notre amour pour notre patrie, pour nos concitoyens, pour la fortune publique et particulière de notre pays ? Quoi ! l'on veut par une marche inverse que la plus stérile philanthropie prenne aujourd'hui la place d'un salutaire & vivifiant patriotisme, c'est, en d'autres termes, demander que le sentiment d'une impuissante compassion pour des maux auxquels nous ne pouvons rien, prévale sur le sentiment actif

et salutaire par lequel nous pouvons entretenir & accroître, fixer parmi nos compatriotes le bonheur & l'abondance : c'est alors, c'est véritablement alors que les droits de l'homme seroient violés, lorsque par l'expansion de nos forces pour maintenir par-tout ces droits, nous nous montrerions à-la-fois & distraits sur ce que nous avons promis à nos concitoyens & insuffisans pour être utiles à tous les autres. Le roman de la bienveillance humaine est dans la philanthropie ; son histoire vraisemblable est dans le patriotisme. N'abandonnons pas la réalité des vertus qui sont à notre hauteur, au niveau desquelles nous pouvons nous élever pour aspirer sans succès à des perfections imaginaires dont l'illusion trompeuse & perfide nous écarteroit de nos vrais devoirs. Allons du bien au mieux avec persévérance, et sans saillie d'impatience ; ne pensons pas nous exempter de l'obligation du bien, en affichant un mieux qui ne nous dispense pas du bien qu'il nous est premièrement imposé de procurer. Les opinions morales & politiques n'ont pas moins que les opinions religieuses, leurs œuvres de surrégation, et elles ne sont par-tout tolérables, & dignes même d'éloges que lorsqu'elles viennent dans leur tems, à leur heure et à leur

place ; je me hâte de marcher à l'application ; le droit-naturel , la dignité de l'homme sont violés sans doute par la traite & la servitude des Nègres : mais par qui sont-ils violés ? par la nation qui vend ; & c'est une violation positive , l'usure est-elle exercée par celui qui emprunte , ou par celui qui prête ? s'il n'y avoit pas d'emprunteurs et point d'acheteurs , il n'y auroit sans doute ni traite ni usure , et en ce sens la nation qui achette des nègres , concourt indirectement , et d'une nécessité de conséquence , à la violation des droits de l'homme. Mais d'abord ne fera-t-on aucune différence entre une lésion effective des droits de l'homme , & une lésion qui n'est qu'indirecte & jamais formelle ? Si l'intérêt de la patrie ne peut jamais exiger que l'on fasse esclave une partie quelconque de ses concitoyens , ne peut-il donc jamais demander et obtenir que s'il existe des esclaves ailleurs , on s'en serve pour soi. On ne crée pas la servitude , on l'emploie : on n'est même pas la cause qui l'entretient , puisque les autres nations emploieront pour elles ce que nous négligerions pour nous. On n'aggrave pas l'état des nègres ; on l'adoucit au contraire , en les faisant passer sous le joug d'une nation dont les mœurs sont plus douces. Quel est donc le véritable état de la question ? faut-il sacrifier le bonheur de ses

concitoyens , la fortune publique , la prospérité nationale à la considération des droits de l'homme , lors même que nous n'en provoquons pas la violation ; lorsque cette violation nait sans nous , se propageroit sans nous , peut s'adoucir par nous , lorsqu'au contraire n'en profiter pas , seroit exposer nos concitoyens aux plus grands et aux plus probables dangers , courir les risques de décheoir de notre prospérité intérieure ; et au dehors de notre rang parmi les puissances de l'Europe ? Je ne pense pas qu'une seule personne osât prononcer que l'influence des droits de l'homme doit l'emporter ; et c'est précisément la situation de la France , relativement à la traite et à l'esclavage des Noirs.

Combien il seroit plus utile de persuader aux colons dont on se plait à grossir les torts , qu'ils ne seront jamais mieux servis que lorsqu'ils seront aimés , que lorsqu'ils donneront à leur domination les apparences & le caractere de la puissance paternelle et patriarchale ; qu'après avoir acheté par de l'argent l'esclave de son maître , il faudroit l'acheter de lui-même par des soins humains et compatissans ! Combien la religion , dont les avis paroissent si peu dignes de gouverner nos politiques modernes , a mieux conçu par quelle économie il falloit concilier les droits

de l'homme et ceux de la société ; elle verse la résignation dans le cœur du malheureux asservi, la charité dans celui du maître. On a vu des disciples de cette religion se substituer aux chaînes des captifs, jamais leur aider par des conseils de rébellion à les briser & à en faire des instrumens de vengeance contre leurs maîtres.

Philosophes, croyez que vous n'humiliez pas votre génie, et que vous ne dégraderez pas votre vertu, en vous bornant à inspirer aux uns la patience et la résignation, qui amollissent les fers de l'esclavage et honorent la servitude, en inspirant aux autres la tendre commisération et la bienveillance, qui brisent les duretés de la puissance absolue !

Pour conclure définitivement, l'assemblée nationale doit au bonheur et à la prospérité de la France de déclarer que, résolue à maintenir le Français dans toute la dignité et les droits de l'homme, elle n'a ni pu ni dû entendre que sa prévoyance, à cet égard, s'étendrait à toutes les nations ; qu'elle se croiroit honorée de les entraîner à l'imitation d'un si grand exemple : mais que ne pouvant les y contraindre, et enchaînée elle-même à procurer le plus grand bonheur possible de ses concitoyens, elle ne veut et ne prétend rien changer aux

relations politiques et commerciales qui produisent et la traite et la servitude dans les colonies, lorsque l'existence de la traite et de la servitude sont évidemment un moyen de prospérité pour l'état, qu'elle représente : que ce n'est point les droits de l'homme qu'elle immole à sa patrie, mais des droits de l'homme, violés sans son aveu, qu'elle rend utiles dans cette dégradation, indépendante d'elle, à l'intérêt national : qu'elle va s'occuper de rendre le sort des nègres de plus en plus tolérable, et qu'elle compte ainsi remplir à la fois la dette de l'homme et du citoyen.

De l'Imprimerie de M O M O R O, premier
Imprimeur de la Liberté Nationale, rue de
la Harpe, N^o. 160.

